



SEYSSSES
DIRECTION DE L'URBANISME

COURRIER DE REJET TACITE DE DÉCLARATION PRÉALABLE

N° 2026U-165

Dossier : DP 031547 26 00014 Déposé le : 06/02/2026 Nature des travaux : AMÉNAGEMENT DES COMBLES ET AJOUT DE DEUX FENÊTRES À L'ÉTAGE Adresse des travaux : 3883 CHEMIN DE COULOUME 31600 SEYSSSES Références cadastrales: 0000F1269	Demandeur : MONSIEUR CLAMENS FREDERIC 3883 CHEMIN DE COULOUME 31600 SEYSSSES
--	---

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de DÉCLARATION PRÉALABLE en date du 06/02/2026.

Après examen de votre demande, il a été constaté que votre dossier ne contient pas les pièces exigées par le code.

Dans un courrier daté du 03/03/2026 et qui vous a été notifié le 04/03/2026, l'administration vous a informé que votre dossier n'était pas complet.

Ces pièces complémentaires n'ayant pas été adressées à la mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la demande de pièces, votre demande a fait l'objet d'un rejet tacite conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme.

En conséquence, les travaux ne peuvent pas être réalisés. Je vous invite à reformuler votre demande, en l'accompagnant des pièces nécessaires à l'élaboration d'une réponse.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Seysses le 26 juin 2026

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP,

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-préfecture : 03/07/2026

Affiché le 03/07/2026 jusqu'au 03/09/2026

